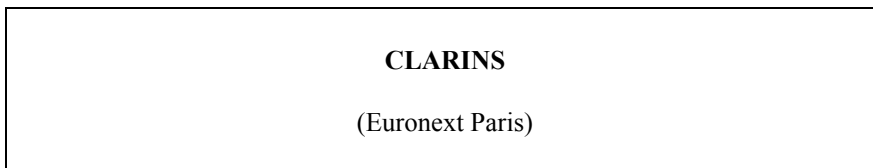


Résultat de l'offre publique d'achat simplifiée visant les actions de la société.



Euronext Paris SA et Crédit Mutuel-CIC ont fait connaître à l'Autorité des marchés financiers que, pendant la durée de l'offre publique d'achat simplifiée visant les actions CLARINS au prix unitaire de 55,50 € par action, soit du 6 août au 16 septembre 2008 inclus, la société Financière FC, a acquis dans le cadre de la semi-centralisation 6 438 629 actions (1) et par achats sur le marché 5 813 740 actions (2), soit au total 12 252 369 actions CLARINS.

A la clôture de l'offre publique d'achat simplifiée, Financière FC détient 39 302 281 actions (3) représentant 54 305 288 droits de vote CLARINS, soit 96,44% du capital et 97,20% des droits de vote de cette société (4).

- 
- (1) 6 442 483 actions ont été acquises pendant l'offre dans le cadre de la procédure de semi-centralisation, mais 3 854 actions ont fait l'objet d'un défaut de livraison.
  - (2) 5 815 472 actions ont été acquises pendant l'offre, mais 1 732 actions ont fait l'objet d'un défaut de livraison.
  - (3) Hors actions auto détenues par la société CLARINS (soit 552 258 actions).
  - (4) Sur la base d'un capital composé de 40 754 727 actions représentant 55 869 691 droits de vote en application du 2<sup>ème</sup> alinéa de l'article 223-11 du règlement général.